

-----  
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
JUSTICE

Portant intégration et nomination de Monsieur  
MOUSSONISSA Romuald, Professeur de CEG Con-  
tractuel dans les cadres de la catégorie A  
hiérarchie I des Services Sociaux (Enseigne-  
ment).

-----  
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
-----

-----  
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/ISAS:

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général  
des fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 67/304/MT.DGT du 30 Septembre 1967 modifiant  
le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement  
Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19,  
20 et 21 du décret n° 64/165 du 22 Juin 1965 fixant le statut commun  
des cadres de l'Enseignement ;  
(/u le décret n° 62/130/MT du 9 Mai 1962 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la  
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les  
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du  
3-Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A1 ;  
(/u le décret n° 63/81/FP/BE du 26 Mars 1963 fixant les  
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que  
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles  
7 et 8 ;  
(/u le décret n° 67/50 du 24 Février 1967 règlementant la  
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires  
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière  
et reclassements ;  
(/u le décret n° 74/170 du 31 Décembre 1974 abrogeant et  
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962  
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u la lettre n° 1632/MEN.DMA du 7 Août 1979 du Directeur  
du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier  
constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

...../.....

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 67/304/MT-DGT du 30 Septembre 1967 susvisé, Monsieur MOUSSONISSA Romuald, né le 15 Mars 1953 à Brazzaville, Professeur Contractuel de 1° échelon, catégorie B, échelle 6, indice 710 en service au Lycée Technique du 1er Mai à Brazzaville, titulaire de la Licence es-Lettres obtenue à l'Université Marien NGOUABE de Brazzaville est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant ~~du point de vue~~ de la solde que de l'ancienneté à compter de la date de sa signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo (JORPC) et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 26 Avril 1980

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre de l'Education  
Nationale,

Le Ministre des Finances,

Antoine NDINGA-OMBE.

Henri LOPES.

Le Ministre du Travail et  
de la Justice,

Victor TAMBA-TAMBA.

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP.	3
DFP/BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
MINI.Ed..Ete	1
DPAA	1
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SCGM/BC	2